

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mardi 21 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 17 mars 2023

Objet
N° 23/03/18
ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°352, 361, 371 ET 1600

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Les parcelles cadastrées section B n°352, 361, 371 et 1600, d'une contenance de 305m², 298m², 195m² et 362m² soit un total de 1 160m², sises lieux-dits le Cretet Sud et la Combe, 74660 VALLORCINE, sont propriétés de Monsieur SIDDIQUI Rehan Iklas.

Monsieur le Maire propose, afin régulariser la situation de certaine de ces parcelles, actuellement empiétées par de la voirie et du cheminement public d'acquérir ces parcelles. De plus, le Maire rappelle que ces parcelles ne seront pas utilisées pour bâtir, mais pour bénéficier à la commune et à la communauté. M. SIDDIQUI souhaite conserver sa parcelle cadastrées section B n°2363 afin de resté connecté à la vallée.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles pour un montant de 17.24€ du m², soit 20 000€ pour l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus pour un montant total de 20 000€ (vingt mille Euros).
- approuve que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le

Affichage en mairie de Vallorcine du
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures
Le secrétaire de séance



Le Maire
Pour copie conforme

